

## ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS PLAINES DE NIORT SUD-EST

GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES « INVENTAIRES BIOLOGIQUES »  
TAUCHE – SAINTE BLANDINE LE 5 MAI 2004

### Étaient présents :

Mme Carole Attié, CEBC,  
M. Serge Aubineau, agriculteur, Beauvoir-sur-Niort,  
M. David Berthonneau, Fédération des chasseurs 79,  
M. Jean-François Berthomé, chargé de mission Natura 2000,  
M. Jean-Michel Boinot, agriculteur, Sainte-Blandine,  
M. Patrick Boudarel, DIREN Poitou-Charentes,  
M. Yvon Bourseau, Secondigné-sur-Belle,  
M. Jean-Pierre Bousseau, agriculteur, Beauvoir-sur-Niort,  
M. Jacques Brault, agriculteur, Aiffres,  
M. Vincent Brétagnolle, CNRS-CEBC,  
Mlle Julie Cabu, ADASEA 79,  
Mme Johanna Corbin, GODS,  
M. Jacques Coutant, Vouillé,  
M. Daniel Discours, DDAF 79,  
Mlle Laure Duvallet, GODS,  
M. Jean-François George, ADASEA 79,  
M. Michel Goudeau, Président ACCA de Mougou,  
Mme Nicole Gravat, adjointe au maire de Niort,

Mme Sylvie Houtte, CEBC,  
M. Florent Jarriault, agriculteur, Granzay-Gript,  
M. Eric Marty,  
M. Renaud Pellat de Villedon, SDPA 79,  
M. Stéphane Reignier, agriculteur, Saint-Symphorien,  
M. Noël Rossard, ACCA, Beauvoir-sur-Niort,  
M. Claude Souchard, propriétaire à Fors, Vernoux-en-Gâtine,  
M. Gustave Talbot, GODS,  
M. Emmanuel Villaneau, agriculteur, Sainte-Blandine.

### Excusés :

M. Jean-Claude Aubineau, maire de Beauvoir-sur-Niort, conseiller général,  
M. Michel Laidet, agriculteur, Saint-Martin-de-Bernegoue.

### Contexte :

*Le 6 janvier 2004, Monsieur Magnaval, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres a installé le Comité de pilotage encadrant l'élaboration du document d'objectifs (Docob) de la zone de protection spéciale (ZPS) dite des « Plaines de Niort Sud-Est ». Le but du Docob est de définir conjointement des mesures de gestion favorables à la sauvegarde de l'avifaune d'intérêt communautaire du site. Pour une meilleure concertation entre les différents acteurs inscrits dans la démarche Natura 2000, trois groupes de travail et d'échanges ont été créés : « Inventaires biologiques », « Agriculture » et « Aménagement du territoire ». A chaque étape du DOCOB, les travaux menés par l'opérateur désigné du site, le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et ses partenaires, seront soumis aux groupes de travail et d'échanges. Cette réunion s'inscrit dans la première étape du DOCOB, celle des inventaires.*

### Objet de la réunion :

*L'ordre du jour de cette réunion du groupe de travail et d'échanges « Inventaire biologique » était constitué de la restitution des travaux d'inventaires biologiques de M. Vincent Brétagnolle chercheur au CNRS (Centre d'études Biologiques de Chizé). Un échange de questions/réponses s'est engagé suite à cet exposé.*

# COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES SUITE À L'EXPOSÉ DE M. VINCENT BRETAGNOLLE DU CNRS-CEBC

TAUCHÉ 5 MAI 2004

Toutes les questions/réponses abordées pendant cette réunion ont été regroupées par thème. Ce compte-rendu n'est donc pas un reflet du déroulé chronologique de la séance.

## QUESTIONS CONCERNANT LES ESPÈCES

### LES OUTARDES CANEPETIÈRES

#### QUESTION SUR LES EFFECTIFS

*M. David Berthonneau (Fédération des chasseurs 79) propose la participation de la fédération au repérage des outardes sur la ZPS. Proposition accueillie très favorablement.*

M. Vincent Bretagnolle : Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les outardes avaient un territoire continental continu de l'Atlantique à l'Oural. Aujourd'hui, la population migratrice ne subsiste qu'aux deux extrémités de cet espace (France et Russie), elle a disparu des autres pays. En Russie, une seule population (migratrice), en France deux sous-populations : une sédentaire dans la Crau (Provence) et le Languedoc-Roussillon, et l'autre constituant la **dernière population migratrice de France et d'Europe de l'Ouest centrée sur le Poitou-Charentes** et quelques départements voisins des régions Pays-de-la-Loire et Centre.

**Sur la ZPS en 2002 et 2003 on dénombrait 9 mâles chanteurs, 11 en 2004.** Une amélioration donc, mais qu'il faut observer avec prudence. En 2004 (une enquête est en cours), probablement il y aura moins de 100 mâles en Deux-Sèvres ? (80) (NB : les résultats finaux de l'enquête indiquée ont comptabilisé 300 mâles au total en Poitou-Charentes en 2004 (contre 400 en 2000)). Dans la dynamique actuelle, **la population de la région pourrait s'éteindre à l'horizon de 30 ans.**

L'outarde est emblématique de tout un cortège d'espèces associées. **Son déclin est un révélateur d'un problème général.**

#### POURQUOI EN EUROPE DE L'EST, LÀ OÙ L'AGRICULTURE EST MOINS INTENSIVE, Y A T'IL EU DISPARITION DE L'OUTARDE ?

M. Vincent Bretagnolle : l'idée qu'une agriculture très traditionnelle s'est conservée dans les pays de l'Europe de l'Est ne reflète qu'une partie de la réalité. L'agriculture ukrainienne (grenier à blé de l'ex-URSS) ou roumaine est assez intensive. La Pologne fait exception ; elle conserve des milieux favorables mais les raisons de l'extinction de la population d'outardes dans ce pays dans les années 50-60 me sont inconnues. En Russie de l'est, une population d'outarde co-existe là où perdure une polyculture-élevage. Sa population, dont la taille est inconnue (sûrement inférieure à 100 000 individus) hiverne dans le delta de la Volga.

#### QUELLE EST [L'IMPORTANCE DE] LA POPULATION ESPAGNOLE D'OUTARDES ?

M. Vincent Bretagnolle : en fonction des estimations il y aurait 50 000 à 200 000 mâles. Mais la population est en forte baisse ; même cause, même effet. ; Les paysages sont bouleversés sur des milliers d'hectares. Des milieux steppiques et de polyculture sont transformés en cultures de fraisiers ou de citronniers.

#### QUELLE EST LA POLITIQUE DE CONSERVATION ESPAGNOLE ?

M. Vincent Bretagnolle : les Espagnols ont une politique active, mais qui porte sur des espèces plus emblématiques (lynx). L'outarde commence à être considérée prioritaire. Les Espagnols auront des ZPS pour sauvegarder l'espèce.

#### LE DÉCLIN DE L'OUTARDE NE SERAIT-IL PAS LIÉ À LA CHASSE PENDANT LEUR MIGRATION OU BIEN À UN PROBLÈME SUR LEUR ZONE D'HIVERNAGE ?

M. Vincent Bretagnolle. **Le tir est négligeable dans la problématique du déclin de l'Outarde : on ne recense qu'un cas de tir en Espagne.** En France, à ma connaissance un seul cas est documenté ; un des poussins élevé par le CNRS de Chizé et relâché en 1997, a été tiré le jour de l'ouverture. La pose de balise sur quelques oiseaux a permis d'identifier leur zone d'hivernage qui est un espace de polyculture-élevage favorable au maintien de l'espèce. On peut donc écarter ce point comme source du déclin.

#### LA BAISSÉ DE FERTILITÉ DES MÂLES NE POURRAIT-ELLE PAS ÊTRE UNE EXPLICATION ?

M. Vincent Bretagnolle. **Cela est peu probable chez l'outarde car seulement quelques mâles (10 à 15 %) copulent avec les femelles et « l'éclosabilité » est normale.**

M. Bretagnolle insiste, **le déclin de la population d'Outardes est lié au problème de la diminution de la productivité de la reproduction consécutivement à la trop grande mortalité des poussins par destruction des nichées lors des fauchages précoces et par manque de nourriture (insectes).** D'où l'importance d'une bonne gestion des sites de reproduction (comme sur notre ZPS).

## QUESTION SUR LA RÉIMPLANTATION DE L'ESPÈCE

M. Vincent Bretagnolle : pour préserver l'outarde, il faut mener une double politique : un, **agir sur les milieux**, ce qui est très lent ; c'est l'objectif de cette ZPS et de l'élaboration de son Document d'objectifs. Deux, **agir sur l'espèce** pour empêcher l'extinction. D'où **le programme de renforcement (un programme Life en 2005)** ; sur 5 ans, une centaine de jeunes sera lâchée à partir d'œufs prélevés en nature et l'élevage de poussins en captivité.

Une expérience pilote a été menée en 2003 avec des œufs provenant d'Espagne (population non-migratrice). Les poussins équipés de balises-émettrices ont été relâchés sur la ZPS. L'aspect positif, c'est la survie hivernale des jeunes, l'aspect négatif, c'est qu'ils n'ont pas migré vers l'Espagne. L'hiver fut-il trop doux ? Vont-ils migrer cette année ?

M. David Berthonneau (Fédération des chasseurs 79) : Sur quelle base pensiez-vous que ces poussins issus d'œufs espagnols « sédentaires » puissent se mettre à migrer ?

M. Vincent Bretagnolle : c'était un pari. On pouvait escompter un effet apprentissage en les intégrant dans une population migratrice.

M. David Berthonneau (Fédération des chasseurs 79) : pourtant il y a une différence génétique entre les deux populations espagnole et picto-charentaise !

M. Vincent Bretagnolle : on n'observe pas de différences génétiques avec les marqueurs utilisés. La migration est peut-être culturelle. Il faudra envisager de prélever des œufs du Poitou-Charentes.

M. David Berthonneau : Si la migration échoue, pourquoi ne pas essayer de maintenir une population sédentaire.

M. Vincent Bretagnolle : la sédentarisation est difficile ; c'est un problème de latitude. En hiver, l'outarde se nourrit d'herbe (colza, luzerne). Il peut neiger (l'outarde ne sait pas chercher sa nourriture sous la neige), ou geler. Par conséquent il n'y aurait plus de ressource alimentaire. Dans la Crau et en Espagne, même s'il gèle, le jour il fait assez chaud pour un dégel, les outardes trouvent donc de la nourriture.

M. Pellat de Villedon : Les cigognes élevées en France sont bien devenues migratrices !

M. Vincent Bretagnolle : Non, elles sont principalement sédentaires car leur spectre alimentaire est beaucoup plus large que celui des outardes.

## QUESTIONS CONCERNANT LES AUTRES ESPÈCES

### COMMENT TROUVER LES NIDS D'ŒDICNÈMES ET DE BUSARDS POUR LES PROTÉGER ?

M. Vincent Bretagnolle : il est très difficile de trouver les nids. Cela demande beaucoup d'efforts.

Concernant les courlis de terre (**oedicnème criard**), la menace est la destruction directe des nids par les engins agricoles (50 à 60 % des nids). Mais à la différence des outardes, il y a des pontes de remplacement (jusqu'à 3).

**Un fois le nid repéré, il faut placer un repère et ne pas laisser l'herbe pousser autour.**

Mme Carole Attié (CEBC) : avec les engins agricoles, il faut passer au plus près [du nid] pour ne pas rendre l'endroit différent [de celui du début de la nidification] et donc le laisser attractif.

M. Vincent Bretagnolle : Le problème est d'abord la diminution de la disponibilité alimentaire dans les prairies. Donc **toujours le même problème posé : la disponibilité alimentaire. Il faut donc travailler avec les agriculteurs pour le résoudre.**

Concernant **les busards** : c'est la même question de la ressource alimentaire qui se pose. La destruction des nids pourrait devenir secondaire. Les busards nidifient dans les céréales, mais à l'inverse de l'oedicnème criard, **il faut laisser le plus possible de céréales autour du nid : 4 m<sup>2</sup> qu'il faut grillager, sinon laisser 10 à 20 m<sup>2</sup> comme protection anti-prédateurs.**

Un agriculteur observe la présence à l'année de busards cendrés et d'oedicnèmes.

Le busard cendré est un migrateur strict, et passe l'hiver au Sénégal. En revanche des busards Saint Martin (très ressemblants) sont présents toute l'année en Poitou-Charentes.

Pour ce qui concerne l'oedicnème, un petit nombre peut rester sur place pendant les hivers doux, mais s'il neige il y a désertion car ils ne savent pas trouver leur nourriture sous la neige.(idem pour l'outarde).

## QUESTIONS CONCERNANT LA GESTION DES MILIEUX

### SUR LA ZPS, QUELLE SURFACE EN PRAIRIES SERAIT-IL NÉCESSAIRE POUR INVERSER LA TENDANCE DU DÉCLIN DES ESPÈCES ?

M. Vincent Bretagnolle : Le déclin des espèces est corrélé à différents paramètres :

**Un effet seuil en superficie globale de prairies** : Jusqu'en 1995, 12% du site d'étude du CNRS était en prairies, 7 % aujourd'hui. **10 % serait un minimum** à atteindre. En effet, au-dessous de ce seuil, la colonisation par les espèces-proies est insuffisante pour constituer un stock alimentaire disponible pour l'avifaune.

**L'effet distribution des parcelles de prairies est important** : Plus les îlots sont éloignés les uns des autres plus leur surface doit être grande et inversement.

**L'effet taille des parcelles de prairies est également important** : Il vaut mieux de nombreuses parcelles de taille moyenne plutôt que des grandes peu nombreuses. **L'optimum serait d'environ 3 ha par îlot prairial en moyenne.**

La salle exprime sa crainte que les surfaces "prairiales" diminuent encore car **l'élevage connaît une diminution de ses effectifs**. Elle soulève le problème des inégalités de charge de travail entre les exploitations vouées à l'élevage et celles consacrées à la céréaliculture qui découragent les vocations. **Soutenir l'élevage, c'est maintenir un habitat propice aux oiseaux.**

D'autre part, elle regrette **l'interdiction d'implanter les jachères PAC en luzerne**. Ce qui finalement arrangerait tout le monde, en effet la luzerne garantirait des parcelles de couvert semi-permanent donc profitable aux oiseaux et d'autre part comme la culture est bonne fixatrice d'azote elle est intéressante dans le processus de l'assolement. Sur ce sujet il est fait remarquer que : d'une part il n'est pas totalement interdit de mettre des luzernes (sous forme de bandes) sur une partie des jachères et que d'autre part, jachères et luzernières « extensives » ont le même intérêt pour les oiseaux. Il s'agit donc plus d'une question de déficit global de surface de milieux « prairiaux » persistant plusieurs années (en incluant dans cet ensemble, outre les prairies, les luzernières et les jachères) que de remplacement des jachères par des luzernes...

#### QUELLE GESTION DES PRAIRIES A LE PLUS D'INCIDENCE POSITIVE SUR L'AVIFAUNE ?

M. Vincent Bretagnolle : **Les prairies temporaires âgées de 2 à 6 ans sont les plus intéressantes car elle sont les plus riches en proies (insectes et micro-mammifères) pour l'avifaune.**

**Il faut adapter la fauche en fonction des espèces qui apprécient des hauteurs de végétation différentes. De plus l'époque de la fauche est très importante ; statistiquement faucher en juin est défavorable pour les espèces. La fauche crépusculaire et/ou nocturne (les oiseaux dorment) est particulièrement néfaste.**

**D'autre part pour les busards nichant dans les céréales, la récolte est une période très dangereuse.**

#### QUEL MOYEN POUR DIMINUER LES RISQUES PENDANT LA FAUCHE ?

M. Vincent Bretagnolle : **l'emploi d'un effaroucheur** est une technique permettant de diminuer les risques. Il n'existe malheureusement pas en France (contrairement à la Grande Bretagne par ex.) de matériels en vente « prêts à l'emploi », mais il est assez facile de bricoler une barre horizontale supportant des chaînes verticales en avant de la barre de coupe.

#### COMMENT CONCILIER LA HANTISE DES AGRICULTEURS ENVERS LE CAMPAGNOL ET LEUR NÉCESSAIRE PRÉSENCE POUR LES BUSARDS ?

M. Vincent Bretagnolle : **les dégâts occasionnés par les campagnols (qui sont les rongeurs les plus fréquents en zone de cultures) ne sont importants qu'au delà de 150 à 200 individus par hectare. Des pullulations de 1 000 individus/ha et plus (bien connues autrefois dans le marais poitevin par ex.) ne sont plus d'actualité.** Depuis 10 ans, sur le site européen de la Baie de l'Aiguillon dont la SAU en prairies est supérieure à 50 %, la densité de campagnols à l'hectare est d'environ 50 individus. La raison de cette faible densité est la diminution de cette surface prairiale. D'autre part, le nombre des busards lié à la densité de campagnols n'augmente plus au delà de 100 individus. **Une densité favorable aux oiseaux est donc comprise entre à 50 et 100 campagnols/ha. Il n'y a donc pas de compétition entre les intérêts des busards et ceux des agriculteurs, il suffit de maintenir la cyclicité naturelle des campagnols en dessous du seuil des dégâts.**

#### COMMENT MAÎTRISER LES PICS DE PULLULATION DE CAMPAGNOLS QUI PROVOQUENT DES DÉGÂTS AUX CULTURES ?

Les cycles sont très réglés, on observe un effondrement naturel des populations après un pic. D'où les interrogations que l'on peut avoir sur l'opportunité d'un traitement automnal.

#### EN QUOI LES SEMIS D'AUTOMNE INFLUENT-ILS LES POPULATIONS D'OISEAUX DE PLAINES ?

M. Vincent Bretagnolle : Il y a moins de 10 ans les semis de cultures céréalières se faisaient principalement au printemps. Après la récolte, les chaumes perduraient jusqu'au printemps suivant. **Les chaumes sont fondamentaux car s'y développent des plantes spontanées (donc des graines) et une faune associée (insectes et micro mammifères) base d'une ressource alimentaire hivernale pour les oiseaux.**

Aujourd'hui, **les semis d'automne par des labours précoces des chaumes provoquent la destruction de nids, et privent certaines espèces de cette manne alimentaire hivernale.** Le déclin de l'alouette des champs peut s'expliquer par ce changement de pratique.

La salle fait remarquer qu'il y a toujours eu des cultures d'hiver (blé), que les machines de récolte étant plus performantes il y a moins de perte de grains et que la réglementation interdit les sols nus en hiver.

R. Monsieur Vincent Bretagnolle : les chaumes ne sont pas des sols nus.

Une personne indique que dans le cadre des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), la repousse spontanée n'était pas considérée comme un piège à nitrates donc cela pouvait être considéré comme l'équivalent d'un sol nu.

M. Vincent Bretagnolle : **Dans le cadre du Docob, il faudra réfléchir à la possibilité de conserver des chaumes hivernaux.**

#### QUEL EST L'IMPACT DES LIGNES À HAUTE TENSION ?

M. Vincent Bretagnolle : En France 10-15 outardes ont été trouvées mortes au pied des lignes de haute tension. Certainement pendant leur migration nocturne. **Elles ont donc un impact. C'est un facteur aggravant, mais qui est cependant secondaire au regard de la diminution des prairies donc de la disponibilité alimentaire.**

#### QUEL EST L'IMPACT DES ÉOLIENNES ?

M. Vincent Bretagnolle : Aucune étude n'a été faite sur l'impact des éoliennes sur l'outarde. Elles ont au moins un effet visuelle ; l'outarde est sûrement intimidée par l'obstacle ; elle l'est déjà par les grands arbres.

M. Patrick Boudarel (DIREN) : On manque de données ; à l'étranger les études se sont surtout intéressées aux impacts directs (mortalité par choc) des éoliennes sur les oiseaux migrateurs en général. **L'impact généralement faible relevé, est toutefois l'objet de critiques récentes (une sous-estimation forte pourrait être faite en fonction des méthodes d'études utilisées).**

**Les impacts indirects (effets de dépenses d'énergie supplémentaire pour contourner les obstacles, par ex.) sont encore très peu étudiés. De même, pour ce qui concerne les nicheurs, l'abandon de sites de reproduction du fait des changements de leurs caractéristiques reste toujours possible chez des espèces sensibles à la structure du paysage (dont notamment l'outarde).**

Vis-à-vis des projets éoliens, la DIREN a **une attitude de réserve concernant des implantations sur les ZPS**. Il ne doit pas s'ajouter un risque potentiel sur une zone de populations déjà très en déclin. Il y a d'autres lieux favorables hors ZPS. **(NB : Ce point de vue à depuis été confirmé dans le schéma départemental de l'éolien en Deux-Sèvres : les ZPS constituant des zone d'exclusion pour les implantations d'éoliennes).**

Est également évoquée la diminution de l'espace agricole « grignoté » par le développement des zones urbaines (lotissements, Zones d'activités...) et des réseaux routiers. Près de 1 % du territoire français est « durci » chaque année ; autant de pertes d'espaces agricoles.

## QUESTIONS DIVERSES

### REMARQUES SUR LA COMPATIBILITÉ DES INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

Un agriculteur fait remarquer que *« l'agriculture est conditionnée par les prix bas et est donc contrainte d'optimiser à tous les niveaux »* et que *« depuis la PAC de 1992 les primes ont intensifié l'effet avec les prairies non primées »*.

M. Bretagnolle : *« A notre niveau on n'infléchira pas la PAC mais il faut saisir toutes les opportunités [locales d'action] »*.

Un éleveur évoque *« le problème de la cherté de la mise aux normes des exploitations qui met la rentabilité de ces dernières en péril »* ; il prend l'exemple de *« la difficulté, voire l'interdiction, de déplacer le siège d'exploitation depuis les bourgs vers un autre site situé dans la ZPS »*.

M. Patrick Boudarel (DIREN) ne voit pas pourquoi il y aurait des difficultés particulières à installer un nouveau siège d'exploitation en ZPS. Cela relève de la procédure des installations classées, et à ce titre, une étude d'impact analysant les effets sur l'environnement doit être produite : si celle-ci met clairement en évidence l'absence d'impact significatif sur les oiseaux d'intérêt communautaire du site, l'autorisation pourra être donnée.

La salle interroge : *« LES ZNIEFF NE SONT-ELLES PAS INTERDITES À LA CONSTRUCTION ? »*

M. Patrick Boudarel : l'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques) est un outil de connaissance du patrimoine naturel, qui est notamment porté à connaissance aux élus lors de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme. Il n'a pas d'implication juridique directe concernant les constructions. En d'autres termes il n'y a pas d'interdiction automatique de construire dans un périmètre ZNIEFF, ceci étant d'autant plus vrai que la zone est plus vaste, mais on attend par contre du porteur de projet (par ex. une commune dans le cadre d'une procédure de P.L.U. (Plan local d'urbanisme)) qu'il soit en mesure de raisonner l'impact sur les enjeux de la ZNIEFF. Il faut évidemment éviter de s'installer sur les sites très sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire (zones de reproduction, de rassemblements, etc....) qui, elles, sont protégées au titre du code de l'environnement.

### QUI MÈNE LES ÉTUDES D'IMPACT SUR LES ZPS ET COMMENT SONT-ELLES CONDUITES ?

M. Patrick Boudarel (DIREN) : les études d'impact sont à la charge du porteur de projet, du maître d'ouvrage, qui fait généralement appel aux bureaux d'études (B.E.) pour les réaliser. Il est nécessaire que les B.E. travaillant classiquement sur les documents d'urbanisme intègrent mieux des spécialistes en écologie dans leurs équipes afin que ces documents prennent bien en compte ces enjeux remarquables ; une tendance fréquente étant à considérer, dans les PLU, les milieux de plaines cultivées comm